

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations Séance du mercredi 14 octobre 2020 Par suite d'une convocation en date du 08 octobre 2020, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 14 octobre 2020 à 21h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15 Délibération n°D_2020_10_14_04</p>	<p>Étaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, M. Christophe Piazzoni, Mme Pierrette Baton-Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Laurent Estuille, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, Mme Cécile Pakosz, M. Norbert Regard</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absente ayant donné procuration : Mme Emilie Combes à Mme Anne-Marie Cecon Absent excusé : / Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton-Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Demande d'aide à la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre des arrêts de cars sur le territoire de la commune de Contamine-Sarzin

Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires, prend en charge la fourniture et la pose d'abris-voyageurs.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter la région pour la pose d'un abri au lieu-dit La Fruitière.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la pose d'un abri voyageurs à l'arrêt « La Fruitière »,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 16 OCT. 2020 Et de la publication le : 16 OCT. 2020</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine Sarzin, le 16 OCT. 2020 Le Maire, Georges CANICATTI</p>
--	--

